

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024 : DELIBERATION N° 201

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.76.01

Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 05 et 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Djilali HADDA - Myriam BERTAUX pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO - Robert PILATO pouvoir à Naguib REFFAS - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE - Azzedine ZEKHNINI pouvoir à Larrabi RAISS - Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S :

Marc DANNEELS - Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°54 - LE MANEGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- l'article L2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- l'article R2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal et notamment :

- n°22 du 14 mars 2023 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°54 - Le Manège,
- n° 56 du 09 juin 2023 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°54 - Le Manège,
- n° 176 du 13 décembre 2023 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°54 - Le Manège,
- n°54 du 12 juin 2024 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°54 - Le Manège,
- n°114 du 1^{er} octobre 2024 relative au réajustement de l'autorisation de programme n°54 - Le Manège,
- n°166 du 5 novembre 2024 relative au réajustement de l'autorisation de programme n°54 - Le Manège,
- n°205 du 20 décembre 2024 relatif au vote du Budget Primitif 2025,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 04 décembre 2024,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet :

- à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,
- de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que par délibération n°176 du 13 décembre 2023, le conseil municipal a décidé de la planification des crédits de paiement, ainsi qu'il suit :

Autorisation de programme - Le Manège AP N°54 Montant : 14.000.000€				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	1 590 000,00 €	2 650 000,00 €	4 800 000,00 €	4 960 000,00 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement				

Considérant que par délibération n° 114 du 1^{er} octobre 2024, le conseil municipal a décidé de la planification des crédits de paiement, ainsi qu'il suit :

Autorisation de programme - Le Manège AP N°54 Montant : 14.000.000€				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	280 958,08 €	2 650 000,00 €	4 800 000,00 €	2 819 041,92 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	3 450 000,00 €			
TOTAL AP/CP	14 000 000,00 €			

Considérant que par délibération n° 166 du 5 novembre 2024, l'assemblée délibérante a décidé la planification des crédits de paiement, ainsi qu'il suit :

Autorisation de programme - Le Manège AP N°54 Montant : 14.000.000€				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	280 958,08 €	2 158 053,00 €	4 800 000,00 €	2 819 041,92 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	3 941 947,00 €			
TOTAL AP/CP	14 000 000,00 €			

Considérant que par la délibération n°XXX du 20 décembre 2024 susvisée, l'adoption du projet de Budget Primitif 2025 a été opérée,

Que de ce fait, il est nécessaire d'ajuster les crédits de paiement pour l'exercice 2025.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 8 votes CONTRE (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP)

- Approuve et vote l'ajustement de l'autorisation de programme n°54 - LE MANEGE, pour un total de 14 000 000 €

Autorisation de programme - Le Manège AP N°54 Montant : 14.000.000€				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	280 958,08 €	2 158 053,00 €	1 500 000,00 €	5 619 041,92 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	4 441 947,00 €			
TOTAL AP/CP	14 000 000,00 €			

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

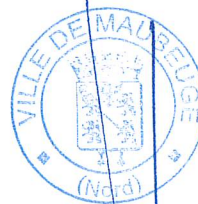
Le Secrétaire de séance



Nicolas LEBLANC

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Nicolas LEBLANC.

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Arnaud DECAGNY.